



PRÉFET DU NORD

Lille, le 28 avril 2017

Communiqué de presse

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017 : MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 seront reçues pour le premier tour à la préfecture du Nord à compter du lundi 15 mai jusqu'au vendredi 19 mai selon les modalités suivantes :

Lundi 15 mai	Mardi 16 mai	Mercredi 17 mai	Jeudi 18 mai	Vendredi 19 mai
8h30/11h30 - 13h30/16h				9h/12h - 13h30/18h
Préfecture du Nord - 12, rue Jean sans Peur à Lille 1 ^{er} étage – bureau des élections – couloir D				

Toute candidature doit être présentée directement et personnellement en double exemplaire par le candidat ou son suppléant.

Les candidats sont tenus de faire une déclaration revêtue de leur signature, énonçant leurs nom, nom d'usage, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession, étiquette politique choisie, le nom du suppléant éventuel et la désignation de la circonscription dans laquelle ils font acte de candidature.

A cette déclaration sont jointes les pièces de nature à prouver que le candidat est âgé de 18 ans révolus et possède la qualité d'électeur.

Cette déclaration doit également indiquer les nom, nom d'usage, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de la personne appelée à remplacer le candidat élu en cas de vacance du siège. Elle doit être accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant ; celui-ci doit remplir les conditions d'éligibilité exigées des candidats. Il joint les pièces de nature à prouver qu'il répond à ces conditions.

Nul ne peut figurer en qualité de remplaçant sur plusieurs déclarations de candidatures.

Nul ne peut être à la fois candidat et remplaçant d'un autre candidat.

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription.

Les candidats pouvant se présenter au second tour (ceux ayant obtenu 12,5 % du nombre des électeurs inscrits ou les deux candidats arrivés en tête au premier tour) devront présenter leur candidature à partir de la proclamation des résultats du premier tour et jusqu'au mardi 13 juin à 18 heures.

Les retraits de candidature peuvent être présentés jusqu'à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures et sont reçus dans les mêmes lieux.

Enfin, l'ordre des panneaux d'affichage sera déterminé par voie de tirage au sort au terme de la période de dépôt des candidatures.

Pour faciliter les démarches des candidats, la préfecture met à disposition sur son site internet www.nord.gouv.fr, rubrique Démarches administratives > Elections > Elections législatives 2017, toutes les informations utiles.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59